

PROCÈS-VERBAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 8 avril 2026, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
M. Normand Sénéchal	Vice-Président
Mme Fannie Allard	
Mme Caroline Boucher	
Mme Sophie Charpentier	
Mme Marie-Josée Gosselin	
Mme Marie-Ève Laframboise	
M. Pascal Savard (virtuel)	
M. Pierre-Luc Tremblay	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
M. Guillaume Blanchet (virtuel)	Directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire
Mme Nathalie Couturier	Directrice du service des ressources humaines
Mme Tam Mach	Directrice du service des ressources financières
M. Pierre-Luc Normand	Directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance
M. Serge Villecourt	Régisseur par intérim au service du transport scolaire

Sont absents :

M. Sébastien Tardif, directeur général
M. Jordan Gince
Mme Stéphanie Leclerc
Mme Véronique Menand
M. André Mongeau

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 05).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

559^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis avec les modifications suivantes : retirer le point 10.1 Résiliation d'un contrat d'engagement – personnel enseignant – Huis clos – *Adoption*, traiter le point 10.3 Compte-rendu du comité des ressources humaines – *Information* avant le point 10.2 et traiter le point 11.3 Comptes rendus du comité de vérification – *Information* avant le point 11.1.

Le 1^{er} avril 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la présidence, vous êtes par la présente convoqués à une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le mercredi 8 avril 2026 à 19h00 à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2026 et de la séance extraordinaire du 11 mars 2026 (docs. 4.0)
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 Direction générale (temps estimé : 15 minutes)
 - 8.1 PEVR – Suivi (doc. 8.1)
 - 8.2 Cible d'investissement 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 – *Information*
 - 8.3 Politique de gestion des cadres – *Lancement en consultation* (docs. 8.3)
- 9.0 Gouvernance (temps estimé : 5 minutes)
 - 9.1 Prise d'acte d'assermentations des membres du conseil d'administration et du dépôt des déclarations articles 4 et 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie - *Adoption* (docs. 9.1)
- 10.0 Service des ressources humaines (temps estimé : 30 minutes)
 - 10.1 Résiliation d'un contrat d'engagement – personnel enseignant – Huis clos – *Adoption* (doc. 10.1) Point retiré
 - 10.2 Politique de dotation du personnel – *Adoption* (docs. 10.2)
 - 10.3 Compte rendu du comité des ressources humaines - *Information* (docs. remis sur place)
- 11.0 Service des ressources financières (temps estimé : 20 minutes)
 - 11.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2026-2027, incluant l'annexe Cadre de gestion relatif aux critères de répartition des ressources – *Adoption* (docs. 11.1)
 - 11.2 Comptes rendus du comité de répartition des ressources - *Information* (docs. 11.2)
 - 11.3 Compte rendu du comité de vérification- *Information* (docs. remis sur place)
 - 11.4 Emprunt temporaire pour la construction d'un gymnase à l'école Sacré-Cœur de Saint-Donat - *Adoption* (docs. 11.4)
- 12.0 Service des ressources matérielles et du transport scolaire (temps estimé : 35 minutes)
 - 12.1 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 - Actes d'établissement – *Lancement en consultation* (docs. 12.1)
 - 12.2 Politique de transport scolaire – *Lancement en consultation* (docs. 12.2)
- 13.0 Service des ressources éducatives (temps estimé : 15 minutes)
 - 13.1 Présentation des résultats de la 2^e étape – Primaire et Secondaire – *Information* (docs. 13.1)
- 14.0 Service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire (temps estimé : 15 minutes)
 - 14.1 Amendement au calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale aux adultes – *Adoption* (docs. 14.1)
 - 14.2 Calendrier scolaire 2027-2028 de la formation générale des jeunes – *Adoption* (docs. 14.2)

	14.3	Calendrier scolaire 2027-2028 de la formation générale aux adultes - <i>Adoption</i> (docs. 14.3)
	14.4	Calendrier scolaire 2027-2028 de la formation professionnelle #1 et #2 - <i>Adoption</i> (docs. 14.4)
15.0		Service du secrétariat général et des communications (<i>temps estimé : 5 minutes</i>)
	15.1	Calendrier des séances du conseil d'administration 2026-2027 – <i>Adoption</i> (docs. 15.1)
	15.2	Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 11 février 2026 – <i>Information</i> (docs. 15.2)
16.0		Rapport d'activités de la direction générale – Information
17.0		Affaires diverses
	17.1	
18.0		Levée
Le secrétaire général,		
Louis Piché		
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		
4.0		Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2026 et de la séance extraordinaire du 11 mars 2026
		• Procès-verbal de la séance du 11 février 2026
560 ^e RÉSOLUTION :		
ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> , le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;		
CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;		
IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise :		
DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> ;		
D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2026.		
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		
		• Procès-verbal de la séance du 11 mars 2026
561 ^e RÉSOLUTION :		
ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> , le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;		
CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;		
IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Sophie Charpentier :		
DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> ;		
D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2026.		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique qu'un suivi au dernier procès-verbal relatif au PEVR sera fait au point 8.1 PEVR – Suivi.

6.0 Période de questions - Public

Aucune question

7.0 Comité de parents

Le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, énonce les sujets qui ont été discutés à l'occasion du dernier comité de parents.

- La consultation sur la division des districts aux fins du processus de désignation au conseil d'administration.
- La consultation concernant la Politique relative à la présence d'animaux dans un établissement du Centre de services scolaire des Laurentides.
- Les mandats des policiers communautaires et les formations et conférences afférentes.
- Les services de garde dans les établissements.
- Le remplacement des postes du personnel en contact direct avec les élèves.
- Les changements au niveau des directions d'établissements.
- La réduction du nombre de classes concernant le projet de l'école à Val-David.
- La demande de bonification du nombre de classes pour la future école de remplacement de Chante-au-Vent.
- Un site Internet d'école et l'avancement des travaux.
- L'horaire de fin d'année scolaire.
- Les aires de desserte en consultation au Campus primaire de Mont-Tremblant.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 PEVR – *Suivi*

Mme Julie Lamonde, directrice générale adjointe, explique qu'une nouvelle offre de services sera mise en place pour l'éducation des adultes. Elle permettra d'établir des passerelles entre l'éducation des adultes et la formation professionnelle pour les élèves de 16 ans et plus, sur la base d'une fréquentation à temps partiel, en blocs d'une demi-journée. Les élèves devront avoir un projet de vie défini.

Ces élèves bénéficieront d'un encadrement de niveau secondaire afin de soutenir leur transition vers la diplomation et la qualification. Cette offre reposera sur un enseignement structuré plutôt que sur une approche par modules.

8.2 Cible d'investissement 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 – *Information*

Mme Julie Lamonde, directrice générale adjointe, explique que parmi 100 projets d'écoles qui n'allaient pas de l'avant au Québec, 14 ont été autorisés à démarrer, dont celui de Val-David. Une première phase permettra la réalisation d'une école de 16 classes. Un agrandissement pourrait éventuellement être envisagé dans une phase subséquente.

Mme Julie Lamonde explique également qu'à l'occasion de la reconstruction de l'école Chante-au-Vent, une demande d'augmentation de portée a été déposée afin d'ajouter davantage de locaux de

classe et de réduire le nombre de locaux collaboratifs, tout en maintenant la même superficie pour l'école.

Le pavillon Lionel-Groulx de l'école Lionel-Groulx-Monseigneur-Bazinet à Sainte-Agathe-des-Monts sera en rénovation.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, demande si un agrandissement est prévu pour ce pavillon.

Mme Lamonde indique qu'aucun agrandissement n'est prévu.

8.3 Politique de gestion des cadres – *Lancement en consultation*

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, présente le projet de résolution ainsi que les documents afférents. Mme Julie Lamonde explique que les cadres auront désormais une période de probation de deux ans, comparativement à une année auparavant.

L'administratrice, Mme Sophie Charpentier, demande ce qui est nouveau relativement au perfectionnement des cadres.

Mme Lamonde répond que tout est nouveau.

L'administratrice, Mme Sophie Charpentier, demande également des précisions relativement à l'ancienneté des cadres et au suivi de leur dossier.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique qu'un cadre ayant plus d'ancienneté ne sera pas systématiquement favorisé, mais qu'un nouveau cadre pourra être priorisé, selon les dispositions applicables.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que le dossier d'employé n'est pas transféré automatiquement pour un cadre d'une organisation à l'autre et qu'il faut en faire la demande.

562^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE la Politique de gestion des cadres du Centre de services scolaire des Laurentides doit être amendée afin de mieux répondre aux besoins organisationnels;

ATTENDU QUE la Politique a été amendée la dernière fois le 10 juin 2020 en vertu de la 944^e résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction du service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

DE LANCER EN CONSULTATION la Politique de gestion des cadres, telle que jointe à la présente sous la cote CA562-26.

Les associations ainsi que le comité consultatif de gestion seront consultés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 GOUVERNANCE

9.1 Prise d'acte d'assermentations des membres du conseil d'administration et du dépôt des déclarations articles 4 et 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie - *Adoption*

Il y a eu prestation de serment des deux nouvelles administratrices, mesdames Fannie Allard, représentante du district des Belles-Histoires et Caroline Boucher, représentante du personnel enseignant.

La résolution de prise d'acte est remise après le point 13.1 dans la séance afin de prendre acte également des déclarations afférentes au Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

10.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.1 Résiliation d'un contrat d'engagement - personnel enseignant – Huis clos – *Adoption*

Point retiré

10.3 Compte rendu du comité des ressources humaines – *Information*

L'administratrice, Mme Marie-Josée Gosselin, fait un compte rendu du dernier comité des ressources humaines.

Mme Gosselin explique que la *Politique de reconnaissance du personnel* a été présentée en amont de son adoption au conseil d'administration. Cette politique vise à promouvoir une culture de reconnaissance et à souligner la contribution du personnel. La politique traite notamment de la rétention du personnel, de la fierté d'appartenance, des rôles et responsabilités de chacune des instances, des actions individuelles, collectives ou institutionnelles, des outils de reconnaissance à la portée de tous, etc.

L'administratrice, Mme Marie-Josée Gosselin, mentionne que lors de la rencontre, il y a eu également la présentation de la *Politique de dotation du personnel* et que des commentaires ont été faits lors de la présentation.

10.2 Politique de dotation du personnel – *Adoption*

La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, fait une présentation du projet de résolution en mentionnant que la politique est essentiellement la même que celle qui a été lancée en consultation, sous réserve de quelques petites modifications faites suite aux commentaires reçus à l'occasion du comité des ressources humaines du conseil d'administration.

563^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'il existe au Centre de services scolaire des Laurentides une Politique d'embauche du personnel adoptée en vertu de la 95^e résolution du conseil des commissaires en date du 9 avril 2008;

ATTENDU QU'il existe au Centre de services scolaire des Laurentides une Politique d'embauche du personnel enseignant adoptée en vertu de la 4062^e résolution du conseil des commissaires en date du 24 avril 1991;

ATTENDU QUE les politiques précitées ne satisfont plus aux besoins du Centre de services scolaire des Laurentides et seront abrogées faisant suite à l'adoption d'une nouvelle politique;

ATTENDU le lancement en consultation de la Politique de dotation du personnel par la 542^e résolution du conseil d'administration en date du 11 février 2026;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité consultatif de gestion, du comité des ressources humaines, des syndicats et des associations;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Josée Gosselin :

D'ADOPTER la Politique de dotation du personnel, tel que joint sous la cote CA564-26, pour en faire partie intégrante;

D'ABROGER les politiques antérieures précitées, adoptées en vertu de la 95^e résolution du conseil des commissaires en date du 9 avril 2008 et de la 4062^e résolution du conseil des commissaires en date du 24 avril 1991;

La politique entre en vigueur à la date de son adoption.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
--	----------------------

11.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.3 Compte rendu du comité de vérification – <i>Information</i> Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait un compte rendu du dernier comité de vérification. Celui-ci explique qu'il y a, en date du 28 février 2026, un déficit de 100 000 \$ qui sera résorbé d'ici la fin de l'année scolaire. Un budget équilibré est prévu. M. Barbeau explique que lors dudit comité, il y a eu également une présentation du plan d'audit interne. Lors du même comité, il a été expliqué que les règles budgétaires ministérielles passent du nombre de 261 à 37. Cette modification permettra beaucoup plus de flexibilité pour les organisations scolaires puisqu'il n'y aura plus de mesures dédiées et protégées comme auparavant permettant donc des adaptations aux réalités locales. 11.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2026-2027, incluant l'annexe Cadre de gestion relatif aux critères de répartition des ressources – <i>Adoption</i> La directrice du service des ressources financières, Mme Tam Mach, présente le projet de résolution incluant l'annexe « Cadre de gestion relatif aux critères de répartition des ressources ». Elle indique que les membres du comité de vérification recommandent son adoption. Des membres du comité, soit les administrateurs Mme Marie-Ève Laframboise et M. Pascal Savard, confirment que le document est conforme aux discussions en comité. Mme Mach indique que l'adoption est proposée avec une réserve puisqu'une consultation au comité consultatif de gestion demeure à effectuer. Le cas échéant, un amendement pourra être fait ultérieurement. Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique qu'il est pertinent de faire une adoption afin de ne pas retarder les opérations du Centre de services scolaire. 564^e RÉSOLUTION : ATTENDU l'article 275 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, selon lequel le Centre de services scolaire doit adopter les objectifs, principes et critères de répartition des ressources portant sur la répartition équitable des ressources financières du Centre de services scolaire; ATTENDU QU'il est requis d'obtenir une adoption afin de répondre aux besoins organisationnels; ATTENDU QUE la consultation auprès du comité consultatif de gestion sera effectuée lors de la rencontre du 14 avril 2026; ATTENDU QUE le résultat de ladite consultation sera présenté en suivi à l'occasion de la prochaine séance du conseil d'administration et que le cas échéant, un amendement pourrait être fait; CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources et de la direction générale; IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise : D'ADOPTER le document « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources incluant l'annexe Cadre de gestion relatif aux critères de répartition des ressources » tel qu'il apparaît au document annexé CA564-26, lequel fait partie intégrante de la présente résolution, sous réserve de la consultation qui demeure à effectuer auprès du comité consultatif de gestion et du suivi à cette consultation qui sera fait lors de la prochaine séance du conseil d'administration. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
--

11.2 Comptes rendus du comité de répartition des ressources – *Information*

La directrice du service des ressources financières, Mme Tam Mach, indique que les comptes rendus du comité de répartition des ressources sont déposés pour information.

Il n'y a aucune question.

11.4 Emprunt temporaire pour la construction d'un gymnase à l'école Sacré-Cœur de Saint-Donat - *Adoption*

La directrice du service des ressources financières, Mme Tam Mach, présente le projet de résolution. Elle explique que la demande d'autorisation d'un emprunt temporaire sert à assurer des liquidités le temps de recevoir les sommes de la Municipalité de Saint-Donat.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande s'il y a un élément de risque dans cette décision.

Mme Mach indique qu'il n'y a pas de risque, le tout étant basé sur une convention impliquant le ministère et la municipalité de Saint-Donat.

L'administratrice, Mme Marie-Josée Gosselin, demande quelles seraient les conséquences si les coûts étaient dépassés.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, précise qu'un budget de contingence est prévu.

L'administratrice, Mme Sophie Charpentier, mentionne qu'un budget de 14 millions est énorme pour un gymnase.

M. Normand précise qu'il faut effectivement un budget important pour ce type de construction.

565^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Laurentides (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer un emprunt par marge de crédit à la Caisse Desjardins d'ici le 30 avril 2026, pour financer la part assumée par la Municipalité de Saint-Donat dans l'attente des remboursements périodiques de celle-ci, pour un montant n'excédant pas 9 000 000 \$;

ATTENDU que, sous réserve de l'obtention des autorisations requises pour emprunter, ce régime d'emprunts permettra à l'Emprunteur de financer les dépenses du projet d'investissement pour le gymnase à Saint-Donat, celui-ci étant subventionné par la Municipalité de Saint-Donat;

ATTENDU qu'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts par marge de crédit et d'approuver les conditions de l'emprunt à effectuer;

ATTENDU que, conformément au premier alinéa de l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, le Centre de services scolaire des Laurentides souhaite, dans le cadre du régime d'emprunts précité, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière signée entre la ministre responsable du sport, du loisir et du plein air et le Centre de services scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé entre la Municipalité de Saint-Donat et le Centre de services scolaire des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Sophie Charpentier :

ET RÉSOLU que le conseil d'administration approuve le régime d'emprunts spécifique lui permettant d'emprunter à court terme un montant maximal de 9 000 000 \$, d'ici le 30 avril 2026, pour financer la part que la Municipalité de Saint-Donat assume dans la construction du gymnase commun à Saint-Donat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

12.1 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 - Actes d'établissement – *Lancement en consultation*

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente le projet de résolution indiquant que les modifications se retrouvent en jaune.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, questionne certaines projections de clientèle, dont à l'école Saint-Joseph à Sainte-Adèle, où 792 élèves sont prévus en 2028-2029 tandis qu'il y en aurait actuellement entre 496 et 499.

Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, indique qu'il fera une vérification des projections.

M. Barbeau demande pourquoi il n'y a pas d'élèves indiqués pour l'école de l'Expédition.

M. Blanchet explique que l'école n'a pas d'aire de desserte et qu'elle est dans un processus d'autorisation à titre d'école alternative.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, s'interroge aussi sur le nombre d'élèves projetés pour le pavillon Monseigneur-Ovide-Charlebois de l'école Monseigneur-Ovide-Charlebois-Monseigneur-Lionel-Scheffer.

M. Blanchet explique que les projections incluent l'ensemble des élèves potentiels, soit les élèves recevant un enseignement à la maison, ceux qui pourraient éventuellement fréquenter le réseau privé, d'autres centres de services scolaires ou encore une commission scolaire anglophone. Il précise que ces projections sont fondées sur les données ministérielles, elles-mêmes établies à partir du taux de natalité.

M. Barbeau indique que les données étaient différentes dans le passé.

M. Barbeau indique que la projection de 289 élèves pour l'école L'Arc-en-Ciel est étrange.

Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, explique que les prévisions ministérielles ne sont pas nécessairement justes et que dans certains endroits, il est difficile d'avoir des projections fiables.

M. Barbeau exprime un malaise avec des données sujettes à révision.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique que le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, ainsi que le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, feront une vérification des données et que des explications seront fournies.

L'administratrice, Mme Sophie Charpentier, demande à recevoir un document clarifiant les acronymes utilisés.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, indique qu'un document clarifiant les acronymes sera fourni.

Mme Charpentier demande quel est le type de consultation sur le document présenté quand, à titre d'exemple, la capacité de la Polyvalente des Monts n'est pas suffisante pour répondre au nombre d'élèves prévus.

M. Pierre-Luc Normand indique que le document sert notamment à une consultation auprès des municipalités afin de recueillir les commentaires pour une meilleure compréhension de l'environnement.

L'administratrice, Mme Caroline Boucher, demande ce qu'est « La Croisée ».

M. Normand indique que c'est le nom du bâtiment où était sise autrefois l'école de l'Expédition.

Mme Boucher demande quel service sera offert à partir de ce bâtiment.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, explique que cette année le bâtiment sert de service de répit pour des élèves, mais que l'année prochaine, il pourrait y avoir un autre service, comme de la maternelle 4 ans, à titre d'exemple.

L'administratrice, Mme Fannie Allard, demande si c'est à partir du document déposé que les besoins sont évalués afin de déterminer la localisation des élèves.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique qu'un travail est réalisé à partir des données du centre de services scolaire, mais que pour les enfants de 0 à 4 ans, il faut s'appuyer sur les projections ministérielles.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande si le service répit de la « Boussole » est déplacé vers le secteur centre et si le bâtiment de « La Croisée » héberge des élèves de niveau maternelle 4 ans, si celui-ci sera encore rattaché à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, confirme que le bâtiment « La Croisée » ne relèvera plus de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin.

Le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, demande s'il est possible de vérifier les écarts avec le dernier Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 - Actes d'établissement.

Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, indique qu'il y a des coquilles à regarder.

M. Sénéchal demande si, au niveau secondaire, les prévisions dépendent également de l'émission des cartes d'assurance maladie.

M. Blanchet indique qu'au niveau secondaire, les données sont basées sur le report des données du niveau primaire en ajoutant les fichiers de données recueillies du service des ressources matérielles et du transport scolaire, mais que les outils divergent et qu'il faut aussi considérer les élèves qui vont dans le réseau anglophone.

566^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) en vertu duquel chaque année le Centre de services scolaire des Laurentides doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles indiquant notamment pour chaque école et centre le nom de l'établissement, son adresse, les locaux ou immeubles mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé et sa capacité d'accueil;

ATTENDU que sur la foi de ce plan seront délivrés les actes d'établissement des écoles et des centres;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal :

D'ADOPTER, pour dépôt aux fins de consultation qui doit être menée, le projet de plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Politique de transport scolaire – *Lancement en consultation*

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, introduit le projet de résolution.

Le régisseur par intérim au service du transport scolaire, M. Serge Villecourt, présente le projet de politique et les changements proposés.

Il est notamment proposé d'uniformiser les critères d'admissibilité au transport scolaire à 1 600 m de distance de marche pour l'ensemble des élèves du primaire, de la 1^{re} à la 6^e année. Il est précisé que, dans la région, le Centre de services scolaire des Laurentides était le seul à appliquer des critères distincts pour les élèves du premier cycle du primaire.

M. Villecourt indique que la norme de qualité visant des temps de déplacement d'environ 60 minutes devrait être retirée. Il souligne que les familles s'établissent de plus en plus loin des écoles, rendant cet objectif impossible à respecter. De plus, un avis du Protecteur de l'élève précise que l'expression « tendre vers 60 minutes » doit être interprétée comme un engagement à respecter cette durée, ce qui n'est pas réaliste.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise que la réduction du nombre d'arrêts d'autobus, liée à une distance de marche plus grande, permettra de diminuer les temps de transport.

Le régisseur par intérim au service du transport scolaire, Serge Villecourt, présente une proposition visant à modifier les distances de marche vers les points d'embarquement. Celles-ci passeraient de 100 à 300 m pour les élèves de 1^{re} et 2^e année, et de 300 à 500 m pour ceux de la 3^e à la 6^e année. Il précise que ces ajustements sont cohérents avec le droit au transport et comparables aux pratiques des centres de services scolaires voisins.

Il est également proposé de préciser que le déplacement entre la résidence et l'arrêt d'autobus relève de la responsabilité des parents. La notion de caméra vidéo installée dans certains véhicules de transport scolaire est intégrée au projet de politique. Enfin, des frais de 220 \$ sont prévus pour le traitement des demandes de transport liées aux situations de garde partagée.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, soulève des éléments à considérer indiquant que le lancement en consultation soulèvera les passions et que les motifs des changements doivent être clairement exposés. M. Tremblay demande le lien avec le financement puisque les changements ne sont pas nécessairement en adéquation avec les besoins, à titre d'exemple : le retrait de l'assurance qualité, l'augmentation générale des distances de marche et l'augmentation importante des distances de marche pour les élèves de 1^{re} et 2^e année. M. Tremblay indique qu'il y a peut-être des distinctions à faire avec certains centres de services scolaires plus urbanisés relativement à une distance de marche de 1 600 m.

M. Tremblay exprime ses préoccupations que les augmentations de distances de marche entraîneront plus de transport en voiture par les parents et donc une augmentation des risques d'accident.

M. Tremblay demande pourquoi les distances de marche peuvent être de 1 600 m pour se rendre à l'école tandis que les distances de marche pour atteindre l'arrêt d'autobus sont de 500 m pour les élèves d'un même groupe d'âge.

La direction générale adjointe, Mme Julie Lamonde, explique que le cumul du temps de marche et du temps de déplacement est un élément à considérer pour ce choix.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, précise que, selon l'avis du protecteur de l'élève, l'expression « tendre vers » 60 minutes était interprétée comme une obligation de résultat. Or, une telle obligation étant difficile à respecter dans certaines situations. Il est désormais requis de retirer cette norme pour les cas d'exception problématiques.

Le régisseur par intérim au service du transport scolaire, M. Serge Villecourt, ajoute que l'éloignement croissant des résidences par rapport aux écoles rend difficile le respect de la norme de 60 minutes pour la durée du transport.

Le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, exprime sa préoccupation quant à l'augmentation des distances de marche pour les élèves de 1^{re} et de 2^e année afin de se rendre à l'école. Il estime que cette situation entraînera une hausse du transport en voiture, les distances étant jugées trop importantes pour des élèves de cet âge.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande s'il est possible de présenter au conseil d'administration, deux fois par année, une reddition de comptes dressant un portrait du transport scolaire en lien avec les éléments de la politique. Il demande également l'échéancier prévu pour le retour de la consultation.

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, indique qu'un suivi auprès du conseil d'administration est possible. Il précise que le comité de transport, le comité de parents et le comité consultatif de gestion seront consultés. Le retour de la consultation est prévu en juin.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, souligne que tout changement de point de chute ou de distance de marche devra faire l'objet d'une diffusion auprès des parents avant la rentrée scolaire.

L'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise, mentionne que les données disponibles en transport scolaire seront améliorées par l'arrivée du logiciel « mTransport », puisque les données de fréquentation actuelles sont jugées insuffisantes.

Le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, demande si des accommodements quant aux distances seront possibles par exemple en cas de blessures.

Le régisseur par intérim au service du transport scolaire, M. Serge Villecourt, indique que des accommodements sont toujours possibles.

L'administratrice, Mme Sophie Charpentier, demande s'il y a une distinction entre l'adresse permanente de garde et la garde partagée. De plus, elle demande si des frais de transport existent actuellement.

M. Villecourt précise que les deux notions sont distinctes. L'adresse permanente de garde étant plutôt associée à, par exemple, la garde faite par les grands-parents.

Quant aux frais de transport, M. Villecourt mentionne qu'il n'y a pas actuellement de grille venant préciser ceux-ci.

Mme Charpentier demande quel est le délai requis pour avoir droit au transport scolaire à la suite d'un déménagement en cours d'année scolaire.

M. Villecourt mentionne que ce type de demande est habituellement traitée dans les 48 heures.

L'administratrice, Mme Fannie Allard, demande quelles sont les conséquences pour des arrêts non autorisés par des chauffeurs puisque dans certains cas, des arrêts à moins de 500 m ont été observés dans le secteur de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Le régisseur par intérim au service du transport scolaire, M. Serge Villecourt, mentionne que certains arrêts peuvent être à moins de 500 m, notamment lorsque le chemin est considéré à risque.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, indique qu'un travail important est fait sur les arrêts non autorisés depuis 18 mois, et que la future application technologique permettra de chercher ces anomalies pour les corriger.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande s'il y a un encadrement supplémentaire à la politique pour assurer la confidentialité lors de l'installation de caméras vidéo.

M. Normand indique qu'au-delà de la clause à la politique, il y a un encadrement spécifique.

Pause

(Incidence : Il est 20 h 55).

Retour de la pause

(Incidence : Il est 21 h 00).

567^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la Politique sur le transport scolaire en vigueur, telle qu'adoptée par le Conseil des commissaires le 8 octobre 2003 et consignée à la 1290^e résolution;

ATTENDU les fondements de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3) et du Règlement sur le transport des élèves (chapitre I-13.3, r.12);

ATTENDU le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur au Centre de services scolaire des Laurentides; CONSIDÉRANT l'ensemble des avis recueillis dans le cadre des travaux de révision; IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Fannie Allard : D'ADOPTER, pour dépôt aux fins de consultation qui doit être menée, le projet de Politique sur le transport scolaire, tel que figurant au document annexé aux présentes sous la cote CC567-26 pour en faire partie intégrante. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.0 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

13.1 Présentation des résultats de la 2^e étape – Primaire et Secondaire – <i>Information</i> La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, présente les résultats de la 2^e étape au niveau du primaire et du secondaire. Certains résultats sont préoccupants, car des baisses sont généralement constatées. Un effort important devra être fait afin d'atteindre les objectifs du Plan d'engagement vers la réussite. L'administratrice, Mme Caroline Boucher, indique qu'au niveau des écoles, il y a des échanges relativement aux pratiques gagnantes. Malgré les défis, il faut se concentrer sur ces pratiques.
--

9.0 GOUVERNANCE

9.1 Prise d'acte d'assermentations des membres du conseil d'administration et du dépôt des déclarations articles 4 et 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie - <i>Adoption</i> 568^e RÉSOLUTION : ATTENDU que deux postes étaient à combler au sein du conseil d'administration à titre de membre : • Parent, du district des Belles-Histoires; • Personnel enseignant. ATTENDU la désignation du membre parent pour le district des Belles-Histoires par le comité de parents en date du 16 mars 2026 à la suite d'un second appel de candidatures selon les principes édictés par la loi; ATTENDU la désignation d'un représentant du personnel enseignant à la suite d'un vote de ses pairs siégeant sur un conseil d'établissement, le 1^{er} avril 2026; IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Josée Gosselin : QUE le conseil d'administration PRENNE ACTE de la prestation de serment de Mme Fannie Allard à titre de membre parent du district des Belles-Histoires pour une entrée en fonction à partir de la prestation de serment pour un mandat se terminant le 30 juin 2026. QUE le conseil d'administration PRENNE ACTE de la prestation de serment de Mme Caroline Boucher à titre de membre du personnel enseignant pour une entrée en fonction à partir de la prestation de serment pour un mandat se terminant le 30 juin 2026. QUE le conseil d'administration PRENNE ACTE du dépôt des déclarations en vertu des articles 4 et 12 du <i>Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone</i>; Conformément à l'article 143.3 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, les membres précités ont prêté serment et fait la déclaration suivante :

	« Je, soussigné(e), (), domicilié(e) au (), déclare sous serment, conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, que je m'engage à remplir fidèlement les devoirs de ma charge, à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides dans le respect des normes d'éthique et de déontologie édictées par le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone. De plus, je m'engage à agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui me sont conférés, avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité, modération, bonne foi, prudence, diligence, loyauté, dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Laurentides et des élèves qu'il dessert. Je respecterai la confidentialité de tout renseignement de nature confidentielle qui m'est transmis ou qui est porté à ma connaissance à l'occasion ou pendant l'exercice de mes fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration et après la fin de mon mandat. » Les prestations de serment des membres sont insérées au livre des délibérations du conseil d'administration. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
--	--

14.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

14.1	Amendement au calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale aux adultes – Adoption Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, présente les projets de résolutions afférents aux calendriers scolaires ainsi que les commentaires reçus et le traitement proposé suite aux consultations effectuées. Celui-ci confirme qu'en vertu des vérifications effectuées, la semaine de relâche serait la même qu'au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord. Il est toutefois souligné qu'il existe une distinction avec le début des vacances de la période de Noël puisqu'au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, il y a deux semaines partielles de vacances, ce qui est différent au Centre de services scolaire des Laurentides. M. Blanchet explique que c'est un choix. L'administrateur, M. Pascal Savard, mentionne qu'il a l'impression que de débiter les vacances le 23 décembre semble moins productif et qu'il aurait préféré le début des vacances le mercredi 22 décembre. L'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise, indique que selon son expérience, un départ en milieu de semaine est moins productif et qu'il est préférable pédagogiquement de bénéficier de 4 jours de classe. Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande si la décision est unanime envers les projets proposés en fonction des informations fournies. M. Savard indique que, bien qu'un malaise persiste, il se rallie. 569^e RÉSOLUTION : ATTENDU l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale des adultes, R.R.Q., c-l-13.3, r.9 et dans le respect des conventions collectives; ATTENDU que conformément à la 473^e résolution adoptée respectivement le 9 avril 2025 par le conseil d'administration, le calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale aux adultes a été adopté;
------	---

ATTENDU QU'il existe une contradiction sur le calendrier, la date de début des classes étant indiquée correctement à un endroit comme étant le 28 août et à un autre le 26 août 2026;
 CONSIDÉRANT que le calendrier 2026-2027 de la formation générale aux adultes doit être amendé en corrigeant la contradiction modifiant la date de début des classes;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2026-2027 amendé de la formation générale des adultes, avec la correction de la première journée d'école qui est le 26 août 2026 et tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote CA569-26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Calendrier scolaire 2027-2028 de la formation générale des jeunes – *Adoption*

570^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale secteur jeunes, R.R.Q., c-l-13.3, r.8; et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU le lancement en consultation du projet de calendrier scolaire 2027-2028 de la formation générale secteur jeunes conformément à la 532^e résolution adoptée le 10 décembre 2025;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des technologies informatiques et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Fannie Allard :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2027-2028 de la formation générale secteur jeunes, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote CA570-26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.3 Calendrier scolaire 2027-2028 de la formation générale aux adultes - *Adoption*

571^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale des adultes, R.R.Q., c-l-13.3, r.9 et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU le lancement en consultation du projet de calendrier scolaire 2027-2028 de la formation générale des adultes conformément à la 533^e résolution adoptée le 10 décembre 2025;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des technologies informatiques et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2027-2028 de la formation générale des adultes, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote CA571-26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.4 Calendrier scolaire 2027-2028 de la formation professionnelle #1 et #2 - *Adoption*

572^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation professionnelle, R.R.Q., c.l-13.3, r.10 et dans le respect des conventions collectives ;

ATTENDU le lancement en consultation du projet de calendrier scolaire 2027-2028 de la formation professionnelle conformément à la 534^e résolution adoptée le 10 décembre 2025;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des technologies informatiques et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Josée Gosselin :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2027-2028 de la formation professionnelle, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote CA572-26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

15.1 Calendrier des séances du conseil d'administration 2026-2027 – *Adoption*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

573^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le conseil d'administration doit adopter un calendrier des séances ordinaires et en donner avis public;

ATTENDU que conformément à l'article 3.1 des règles de fonctionnement adoptées par la 362^e résolution du conseil d'administration en date du 17 janvier 2024, le calendrier desdites séances doit faire l'objet d'un avis sur le site Internet du Centre de services scolaire;

ATTENDU que les séances se déroulent, sauf exception, le mercredi à 19 h, à la salle de la gouvernance du Centre de services scolaire des Laurentides au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU que s'ajoutent aux séances ordinaires des comités de travail et/ou des comités où des administrateurs doivent siéger comme prévu par la loi, sous réserve d'une convocation;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay :

D'ADOPTER le calendrier suivant des séances :

Des séances ordinaires auront lieu les mercredis 26 août 2026, 7 octobre 2026, 9 décembre 2026, 10 février 2027, 7 avril 2027 et 9 juin 2027.

Toutes les séances auront lieu à 19 h au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides situé au 13, rue Saint-Antoine, Sainte-Agathe-des-Monts, sous réserve du cadre légal permettant la tenue de séances virtuelles ou nécessitant des modalités différentes, auxquels cas un avis sera donné à cet effet conformément à la loi.

Des comités de travail du conseil d'administration sont également prévus aux dates suivantes : 11 novembre 2026 et 10 mars 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.2 Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 11 février 2026 –
 Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, dépose le compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique.

Aucune question n'est soumise.

16.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - INFORMATION

Aucune question n'est soumise.

17.0 Affaires diverses

Aucun sujet

18.0 Levée de la séance

574^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 21 h 35).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président

